

Monsieur le directeur académique,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Le SNUipp-FSU aurait préféré ne pas avoir à s'exprimer sur les méthodes et les objectifs du ministre de l'Education nationale, mais il est impossible de commencer cette CAPD sans dénoncer la pluie d'injonctions qui tombe sur la tête des professeurs des écoles.

Ce qui pose problème relève aussi bien du fond que de la forme.

« École de la confiance », affirme Monsieur Blanquer ? Dans la réalité de ses actes, nous sommes dans l'École de la plus grande défiance jamais manifestée envers les enseignants par un ministre de l'Education nationale. Déjà en décembre dernier, au cours de sa conférence de presse qui a suivi la publication des évaluations internationales PIRLS : le ministre a alors déclaré que « laisser les enseignants choisir leur méthode et leur manuel relevait de la non assistance à élèves en danger ». Avec les 6 notes ministérielles et le guide CP parus entre le 26 mars et le 26 avril, cette déclaration est suivie d'actes qui vont dans le même sens.

Concernant la méthode : nous sommes dans un pur populisme éducatif, puisque le ministre continue, comme il le fait depuis un an, à s'adresser aux médias et à la population, pour imposer sa vision aux enseignants qui n'auront plus qu'à s'exécuter, sous le contrôle de parents d'élèves promus au rang de spécialistes à notre place. Ah, une remarque : le ministre a oublié la plume sergent-major dans ses recommandations. Mais si le ministre passait la moitié du temps qu'il consacre aux médias, à dialoguer avec les professionnels que nous sommes, avec nos collègues formateurs avec les IEN, qui sont tout autant ignorés, ses consignes seraient peut-être plus en phase avec la réalité des classes.

Concernant le fond : ce sont les « fondamentaux » des programmes de 2008 qui ont donné les derniers résultats de PIRLS. Le ministre en tire-t-il les conséquences ? Non, tout au contraire, il veut imposer la seule méthode syllabique dans les classes, et des progressions en CP tellement contraignantes que travailler la compréhension pourrait devenir quasi impossible avant le CE1, voire le CE2. Pour le SNUipp-FSU, ces choix sont à l'opposé de ce qu'il faut développer pour la réussite de tous les élèves. Derrière un discours de façade sur les élèves des quartiers défavorisés, la volonté politique de mettre au pas les enseignants, et d'imposer des méthodes régressives apparaît maintenant.

Nous ne développerons pas plus longtemps ici, mais soyez sûr d'une chose, monsieur le Directeur académique : le SNUipp-FSU encouragera et soutiendra tous les enseignants qui travailleront à la démocratisation de la réussite scolaire. Pour cela, nous nous appuyerons sur les programmes, qui seuls ont force de loi, et utiliserons notre liberté pédagogique.

Un autre sujet qu'il nous faut aborder est celui des CUI-AVS : nous avons d'un côté des personnels au chômage, car ayant terminé leur contrat CUI. Il est dit à ces personnels qu'ils (ou plutôt elles) seront contactés pour signer un contrat AESH « en fonction de besoins ». De l'autre côté, notre enquête de début avril nous apprenait qu'au moins 154 enfants, ont une notification MDPH mais sont sans accompagnant. A ces enfants sans AVS, s'ajoutent 152 enfants pour lesquels les familles et les écoles attendent une notification MDPH. La seule explication à cette totale incohérence, est le manque de crédits AESH : nous sommes donc exactement dans la même situation que l'an dernier à la même époque ! Est-ce cela, la priorité au handicap ?? Le SNUipp-FSU 93 vous demande, Monsieur le directeur académique :

- que tous les CUI en fin de contrat ayant donné satisfaction dans les écoles soient recrutés sur des contrats AESH sans attendre. Pour cela, il faut obtenir les budgets nécessaires.
- que les enfants sans AVS soient immédiatement accompagnés à hauteur de leur notification.
- que vous reveniez enfin sur ce qui est dans vos mains : les CUI qui le souhaitent doivent pouvoir se représenter à la commission départementale après un échec. Les CUI ayant des compétences pour le 1^{er} degré ne doivent pas être écartés des contrats AESH.

Nous attendons que les enfants handicapés, mais aussi les équipes des écoles et les personnels CUI et AESH soient respectés, pour le moment les insuffisances budgétaires ne le permettent pas.

Cette CAPD va valider le mouvement initial. Mais avant d'en faire le bilan les représentants du SNUipp-FSU 93 tiennent de nouveau à souligner le travail des collègues de la DIMOPE. Leur travail préparatoire va permettre qu'il y ait un minimum de barèmes erronés entraînant peu de cascades.

Par contre à quel moment le ministère va-t-il enfin développer une application informatique performante et digne de ce nom, qui soit au service des collègues et de l'administration et non l'inverse : problèmes au moment de la publication des résultats du mouvement inter départemental, au moment de la saisie du mouvement intra départemental et de la classe exceptionnelle, pour la publication des résultats du mouvement intra départemental... On ne compte plus les dysfonctionnements et cela ne peut plus continuer ainsi.

Au moment du CTSD, rappelez-vous monsieur le directeur académique, le SNUipp-FU 93 était longuement intervenu pour que les CP et CE1 dédoublés apparaissent comme des postes classes et non comme des maîtres supplémentaires, d'une part pour améliorer les décharges de direction et d'autre part pour une lecture plus facile du mouvement. Vous avez fait un autre choix et les craintes du SNUipp-FSU 93 ont malheureusement été confirmées. En effet, les collègues n'ont pas compris que ces postes étaient des classes et ne les ont pas demandés alors même qu'ils voulaient être affectés sur ces écoles. On compte donc 49 postes vacants à l'issue de ce mouvement, la plupart dans le bassin 1 et bien sûr dans des écoles REP ou REP+ : 16 à Saint-Denis, 14 à Pierrefitte/Villetaneuse et 10 à Stains pour les circonscriptions les plus touchées. Certaines écoles se retrouvent ainsi avec 2 ou 3 postes vacants dans des secteurs qui ne sont pas attractifs géographiquement et qui ont souvent des équipes déjà constituées de jeunes collègues. Nous vous demandons un temps d'échange particulier au cours de cette CAPD sur ces situations, afin qu'une solution satisfaisante puisse être trouvée.

De plus, les représentants du SNUipp-FSU 93 continuent d'affirmer que c'est au conseil des maîtres de décider de la répartition des classes comme cela est précisé dans la circulaire du mouvement.

La situation des directions d'applications continue de se dégrader d'année en année : 2 directions vacantes en 2016, 7 en 2017, il y a maintenant 8 DEA vacantes. Le SNUipp-FSU 93 réitère sa demande d'ouverture de la liste d'aptitude des DEA par monsieur le recteur. Il est important dans un département comme le nôtre, où 1/3 des enseignants sont stagiaires ou débutants, de ne pas supprimer ces lieux de mise en réseau des formateurs et de ressources pour tous. Nous faisons aussi le constat que de nombreux postes de PEMF et de CPC généralistes sont vacants. Nous continuons de demander qu'une réflexion large soit menée sur la formation plutôt que de laisser le réseau se déliter pour faire ensuite le constat que cela ne fonctionne plus.

En ASH de nombreux postes sont encore vacants, nous demandons que tous les collègues volontaires pour être affectés dans l'ASH le soient, même sur des postes de RASED option E, en effet 48 postes sont vacants dans cette option.

Situation des personnels

A l'appel de plusieurs organisations syndicales, les collègues se sont mobilisés le 14 décembre 2017 pour revendiquer des postes pour le 93 et l'organisation d'un nouveau concours supplémentaire. Nous savons maintenant que le ministère ne voulait pas l'organiser pour l'académie de Créteil disant que la situation s'améliorait, notre mobilisation l'a heureusement fait changer d'avis. Cela dit, parler d'amélioration est purement théorique, la réalité est bien différente. On le voit aujourd'hui avec les droits des personnels qui sont de nouveau en régression : mutation interdépartementale en baisse, accords d'allègement de service au compte-goutte, avis défavorables pour les temps partiels, en disponibilité et détachement. Pour la CAPD, nous n'avons pas eu les documents récapitulatifs qui nous permettent de faire une analyse complète des accords ou refus des disponibilités, temps partiels et détachements. Nous n'avons eu connaissance que de la liste des collègues qui ont formulé un recours. 54 recours pour les temps partiels au lieu de 7 l'année dernière, combien de réponses négatives avez-vous formulées ?

Nous dénonçons avec force, pour les temps partiels de droit, la modification des quotités demandées par les collègues qui ont obtenu 75% au lieu de 50%, pour les temps partiels sur autorisation les avis défavorables pour un trop grand nombre de collègues. Encore une fois, la Seine-Saint-Denis n'a pas les moyens nécessaires pour que les enseignants puissent articuler leurs vies professionnelle et personnelle, ce qui est insupportable.

Nous espérons que vous examinerez avec attention toutes les demandes de recours et que des réponses favorables seront apportées. Les enseignants de ce département ont besoin d'un soutien de l'institution.

Nous vous remercions de votre attention.